



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PARE

Question écrite n° 73012

Texte de la question

Devant la montée du chômage, la presse vient de se faire l'écho d'une remise en cause de la non-dégressivité des allocations chômage (PARE) et de son corollaire, le projet d'action personnalisé (bilan de compétence, formation, contrat d'insertion,...) au motif que, le chômage continuant d'augmenter, les cotisations rentrent moins bien dans les caisses de l'UNEDIC. M. Pierre Cardo demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui confirmer ou d'infirmer ces informations qui suscitent de graves inquiétudes parmi les personnes éligibles au PARE et de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour garantir la poursuite de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73012

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 825